

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène 2016 – onzième édition

Documents à fournir

Inscription pour les présélections sur dossier :

Merci de vérifier que vous avez joint l'ensemble des documents en cochant la liste suivante :

- La fiche de renseignement signée
- Le règlement du concours paraphé et signé
- La photocopie de la carte d'identité du candidat.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Un texte du candidat expliquant les motivations qui le poussent à concourir pour ce prix (**3000 caractères maximum, espaces compris**).
- Un court résumé de la pièce (**1200 caractères maximum, espaces compris**).
- Une note d'intention concernant la direction qu'il souhaite prendre pour sa mise en scène (**7000 caractères maximum, espaces compris**).
- Un bref curriculum vitae de chaque membre de son équipe.
- Un extrait du texte (10 pages maximum) **s'il n'est pas édité**.

Merci de n'envoyer **rien d'autre** que les éléments demandés ci-dessus (pas de texte de la pièce ni de dossier artistique).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Date limite de dépôt ou d'envoi (exclusivement en format papier et non informatique) des dossiers le **2 octobre 2015**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Théâtre 13
Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène
30 rue du Chevaleret – 75013 Paris

Pour les candidats retenus au second tour :

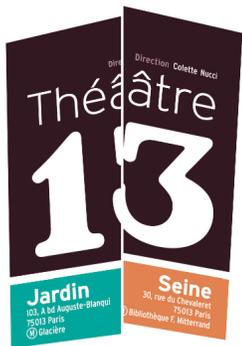
- Dossier artistique complet

Pour les candidats retenus au troisième tour

- Relevé d'identité bancaire de la compagnie du metteur en scène
- Numéro de Siret, code Naf et numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle
- Photocopie de la lettre-contrat de la SACD vous octroyant les droits d'auteurs (si besoin il y a)

Contacts :

01 45 88 16 30 - Directeur artistique : Quentin Defalt – prix13@theatre13.com (envoi des dossiers quentin.defalt@gmail.com)



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène 2016 – onzième édition

Fiche d'inscription

Le(s) candidat(s)

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
Appartenance à une compagnie : oui / non
Si oui, nom de la compagnie :
Adresse du siège social :

A remplir en cas de co-mise en scène :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :

Préférences sur le 1^{er} tour (10, 11, 12, 13 et 14 novembre 2015) :

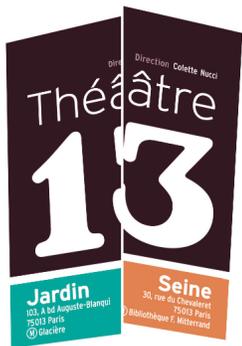
Classez les 5 jours (**obligatoirement**) par ordre de préférences. Nous respecterons cet ordre dans la **mesure du possible**. Si vous n'avez pas de problème de dates, ne rien remplir.

Le projet

Titre du spectacle :
Auteur :
Nombre de comédiens (6 minimum) :
Durée approximative du spectacle présenté au troisième tour (sachant qu'il ne peut dépasser 1h30) :

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur que le projet présenté dans le cadre de ce concours n'a jamais été représenté sous quelque forme que ce soit (**lectures, maquette, ateliers au sein d'une école...**). La première représentation publique du spectacle se fera durant l'exploitation du spectacle au Théâtre 13 en juin 2016. Si le contraire venait à se révéler, je serais exclu(e) du concours, et devrais, en cas d'obtention du prix, rembourser la somme versée et renoncer à l'exploitation au Théâtre 13.

Date : Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène 2016 – onzième édition

Règlement

I Présentation du concours

Encourager et soutenir pendant un an les jeunes metteurs en scène dans l'aventure magnifique et difficile de la création d'un spectacle ambitieux, les accompagner du projet initial à l'exploitation professionnelle, confronter leur travail au public et leur faire rencontrer très vite les principaux partenaires de notre profession et les programmateurs de théâtre : telles sont les ambitions du Prix Théâtre 13 / jeunes metteurs en scène.

Concours gratuit en trois tours après présélection s'adressant aux metteurs en scène âgés de plus de 25 ans et de moins de 36 ans au 2 octobre 2015. Le projet doit comporter un minimum de six comédiens. Les spectacles des six finalistes (troisième tour – jury final) seront présentés deux fois en exploitation professionnelle en juin 2016. Le jury final est composé des principales institutions présentes dans le secteur du théâtre (Ministère de la Culture, Mairie de Paris, Arcadi, Adami, SACD...) et de programmateurs de théâtre.

II Le Prix

Prix du Jury (jury professionnel) : deux semaines d'exploitation au Théâtre 13 en octobre 2016 accompagnée d'une somme de 3000 €HT pour cette reprise (cette exploitation sera régie par un contrat de coréalisation dont 70% de la recette nette sera reversée à la compagnie productrice du spectacle). L'achat d'une représentation (3000€ TTC) par la Maison du Théâtre et de la Danse d'Epiney-sur-Seine dans le cadre de son festival *Jeunes Pousses* (fin mai 2017).

II Conditions relatives à l'inscription

- > La participation est gratuite.
- > L'inscription doit se faire **jusqu'au 2 octobre 2015** (cachet de la poste faisant foi) en renvoyant la fiche d'inscription et les éléments demandés.
- > Les candidats doivent être âgés de **plus de 25 ans et de moins de 36 ans à la date limite d'inscription**.
- > Le projet ne doit en aucun cas avoir fait l'objet d'une ou plusieurs représentations auparavant. **Une présentation au sein d'une école est considérée comme une création du spectacle.**
- > Dans la mesure où le troisième tour fera l'objet d'un contrat de coréalisation et où le lauréat se verra remettre une somme d'argent pour la reprise de son spectacle, les candidats doivent être associés à une structure détentrice de la licence d'entrepreneur de spectacle et pouvoir fournir le relevé d'identité bancaire de cette structure au moment des résultats du second tour (février 2016), ainsi que son numéro de Siret et son code APE. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront poursuivre le concours.
- > Les co-mises en scène sont acceptées.
- > Le metteur en scène ne peut se donner le rôle principal dans son spectacle.
- > Le candidat doit obtenir toutes les autorisations auprès des sociétés des auteurs pour tous les éléments du spectacle.
- > Le candidat devra présenter un projet comportant un minimum de six **comédiens (avec du texte)** sur le plateau.
- > Le spectacle présenté par le candidat au troisième tour ne peut dépasser 1h30.

> Le candidat doit accepter la règle suivante : en raison de la succession des candidats, l'extrait de mise en scène présentée au second tour devra être élaboré avec un décor et un nombre d'accessoires très restreint.

III Déroulement du concours

> Présélection sur dossier (du 5 au 9 octobre 2015)

La lecture des dossiers par le comité de sélection se déroulera du 5 au 9 octobre 2015. Le comité de sélection retiendra trente projets parmi l'ensemble des dossiers reçus. Le nom des candidats retenus sera affiché sur le site du Théâtre 13 (rubrique Prix Théâtre 13) le 9 octobre 2015 en fin de journée.

Il est rappelé aux candidats que le Jury, composé de professionnels, **n'a pas à motiver son refus dans l'étude d'un dossier**, sauf si celui-ci est incomplet. Ses décisions discrétionnaires ne sauraient donc faire l'objet d'un recours de la part des candidats non retenus.

> Premier tour (10, 11, 12, 13 et 14 novembre 2015)

Le premier tour se déroule en salle de répétition.

Le candidat présentera au comité de sélection (professionnels du spectacle : metteurs en scène, auteur, comédien) **une mise en lecture aboutie** de la pièce choisie. **La durée de la lecture sera de quinze minutes maximum.** De cette lecture, des partis pris de mise en scène doivent pouvoir se dégager. Avant toute chose, ce premier tour permettra au comité de sélection de se rendre compte de la capacité du candidat à réunir une équipe forte et cohérente : une **direction d'acteur exigeante** et une **distribution de qualité** seront deux critères dominants du choix du comité de sélection.

Afin de ne favoriser personne, tous les candidats présenteront une mise en lecture, **textes en mains**, et ce quelque que soit l'état d'avancement de leurs projets.

Après la lecture, le candidat devra, en quinze minutes, expliquer ses choix de mise en scène et répondre aux questions éventuelles du jury.

Le temps total alloué au travail de chaque candidat (lecture et discussion) sera de **trente minutes maximum.**

Le candidat peut tout à fait choisir de faire un montage cohérent de la pièce ou bien de n'en lire qu'un extrait. Il devra garder en mémoire l'importance des six comédiens (avec texte) pendant cette lecture. Dans le choix des extraits devront figurer des scènes de groupes.

À l'issue de ce premier tour, un maximum de quinze candidats sera retenu. Ils devront fournir, au plus tard sept jours avant leur convocation au second tour, **le dossier artistique complet de leur projet** (note d'intention, argument de la pièce, scénographie, costumes, lumières, musique...)

> Deuxième tour (16, 17 et 18 février 2016)

Le second tour se déroule en salle de spectacle.

Les candidats retenus devront envoyer **par courriel** (quentin.defalt@gmail.com) et une semaine avant leur convocation le dossier artistique complet de leur projet.

Les candidats retenus présenteront au comité de sélection, dans la salle de spectacle, **une mise en scène de trente minutes** de leur projet. Il sera demandé aux candidats de proposer **un extrait continu de l'œuvre** (pas de montage). **Le plateau mis à disposition sera totalement nu**, pendrilloné à l'italienne.

Outre les critères inhérents au premier tour (distributions, direction d'acteurs...) et à la pertinence de la mise en scène proposée, le comité de sélection se focalisera sur la capacité du candidat à **gérer un nombre important de comédiens** sur le plateau.

Le comité de sélection, après étude du dossier artistique, sera sensible à **la cohérence des propos défendus et à leurs réalisations**, tout en ayant conscience des contraintes imposées.

Avant sa présentation, le candidat disposera de **trente minutes** afin d'installer ses quelques éléments de décor et régler **sommairement** une conduite lumière **simple**. Un régisseur du Théâtre 13 sera présent afin d'aider l'équipe. Il n'assurera en aucun cas la conduite lumière durant la présentation. Le candidat aura à sa disposition une platine CD ainsi que la possibilité de brancher un ordinateur pour diffuser du son. L'implantation lumière sera commune à tous (les projecteurs ne pourront être bougés). Le candidat sera libre d'apporter quelques sources lumineuses

supplémentaires afin de renforcer une ambiance désirée : lampadaires halogènes, lampes de chevet...

L'extrait proposé sera considéré comme **un résultat final** par le jury, quand bien même il gardera en mémoire les contraintes imposées aux candidats.

Le comité de sélection estimera assumé le choix des accessoires, maquillages, costumes, ainsi que l'absence ou la présence de musique...

Le candidat ne pourra aucunement intervenir après l'extrait proposé. Il disposera de **quinze minutes** pour laisser le plateau libre au candidat suivant.

À l'issue de ce second tour, six candidats seront retenus. Les candidats s'engagent alors à poursuivre le travail **avec la distribution présentée au second tour** au comité de sélection.

Le Jury, composé de professionnels, **recevra tous les candidats, reçus ou non, à l'issue du second tour.** Cependant, ses décisions discrétionnaires ne sauraient faire l'objet d'un recours de la part des candidats non retenus.

Afin d'avoir des retours sur leur passage, les candidats ayant participé au second tour auront la possibilité de rencontrer le jury. Ces entretiens se dérouleront les **22 et 23 février 2016**. Ils sont **obligatoires pour les candidats reçus au troisième tour.**

> Troisième tour (du 14 juin au 2 juillet 2016)

Les candidats retenus présenteront leur spectacle monté et abouti à un jury principalement constitué d'institutionnels (DRAC Ile-de-France, Adami, Arcadi, SACD, Mairie de Paris...) et de programmateurs.

Le spectacle sera représenté deux fois. Un contrat de co-réalisation (80% de la recette nette reversée à la compagnie productrice du spectacle) sera donc signé entre la compagnie du candidat et le Théâtre 13. L'exploitation de ces représentations sera soutenue par une campagne de communication, de relations publiques et de relation presse (colonnes Morris, insertions publicitaires, programmes...)

Le spectacle ne pourra dépasser 1h30.

> Remise des prix (3 juillet 2016)

A titre d'information

Lauréats précédents

2015 : En cours

2014 : Julie Duquenoÿ et Augustin Billetdoux pour *Ni Dieu ni Diable* d'Augustin Billetdoux.

2013 : Johanna Boyé pour *Le Cas de la famille Coleman* de Claudio Tolcachir.

2012 : Sarah Capony pour *Femme de Chambre* d'après Markus Orths.

2011 : Samuel Theis pour *Juste la fin du monde* de Jean-Luc Lagarce.

2010 : Dimitri Klockenbring pour *Le Misanthrope* de Molière.

2009 : Thomas Bouvet pour *La Cruche cassée* de Heinrich von Kleist.

2008 : Emmanuel Suarez pour *Nous, les héros* de Jean-Luc Lagarce.

2007 : Alexandre Zeff pour *Le Monte-plats, Célébration* de Harold Pinter.

2006 : Volodia Serre pour *Le Suicidé* de Nikolaï Erdman.

Sélections finales

2015 : *L'Enfant froid* de Marius von Mayenburg, *Ivan Off* d'après Anton Tchekhov, *Merlin ou la terre dévastée* de Tankred Dorst, *Les Fils de la terre* d'Elise Noiraud d'après le documentaire d'Edouard Bergeon, *Hot house* de Harold Pinter, *Antoine et Cléopâtre* d'après Shakespeare

2014 : *Papiers d'Arménie* ou *Sans retour possible* de Caroline Safarian, *A L'ouest des terres sauvages* de Pauline Bayle, *Fugue en L mineure* de Léonie Castel, *Ni Dieu ni Diable* de Augustin Billetdoux, *Les Vagues*, *L'Aurore* de Virginia Woolf, *Jeux de massacre* de Eugène Ionesco

2013 : *Barbe-Bleue, espoir des femmes* de Dea Loher, *Hôtel Palestine* de Falk Richter, *Münchhausen, le spectacle* écriture collective dirigée par Julien Luneau, *Le Cas de la famille Coleman* de Claudio Tolcachir, *Love & Money* de Denis Kelly, *Alice* de Anaïs Laforêt et Aïda Asgharzadeh

2012 : *Un siècle d'industrie* de Marc Dugowson, *Femme de chambre* d'après Markus Orths, *Le Grigori et les vigiles* de Lucas Olmedo, *Sainte-Jeanne des abattoirs* de Bertolt Brecht, *Kids* de Fabrice Melquiot, *Quand la viande parle* de Bruno Allain.

2011 : *Massacre à Paris* de Christopher Marlow, *Voilà donc le monde !* d'après *Illusions perdues* d'Honoré de Balzac, *Meta / Snanning Hamlet* de Arny Berry, *Casimir et Caroline, pièce populaire* de Odon von Horvath, *Italienne Scène* de Jean-François Sivadier, *Juste la fin du monde* de Jean-Luc Lagarce.

2010 : *Les Amantes* de Elfriede Jelinek, *Sonate inachevée pour deux jeunes mariées* d'après Honoré de Balzac, *Fragments d'une lettre d'adieu lus par des géologues* de Normand Chaurette, *Le Misanthrope* de Molière, *Liberté à Brême* de Rainer Werner Fassbinder

2009 : *La Coupe et les lèvres* d'Alfred de Musset, *Les Insomniaques* de Juan Mayorga, *L'Ecole des Bouffons* de Michel de Ghelderode, *Dernier remords avant l'oubli* de Jean-Luc Lagarce, *La Cruche cassée* d'Heinrich Von Kleist, *Chaos Debout* de Véronique Olmi.

2008 : *Electre* d'Euripide, *Atteintes à sa vie* de Martin Crimp, *Nous les héros* de Jean-Luc Lagarce, *Franck V* de Friedrich Dürrenmatt, *L'Homosexuel ou la difficulté de s'exprimer* de Copi, *Vengences* d'après Jacques Rebotier.

2007 : *Ambulance* de Gregory Motton, *L'Opéra du Dragon* de Heiner Müller, *Incendies* de Wajdi Mouawad, *Le Monte-plats / Célébration* de Harold Pinter, *Purifiés* de Sarah Kane, *La Cantatrice chauve* de Eugène Ionesco.

2006 : *Les Acteurs de bonne foi* de Marivaux, *La Ravissante Ronde d'après la Ronde du ravissant Monsieur Arthur Schnitzler* de Werner Schwab, *Nous, les héros* de Jean-Luc Lagarce, *Le Suicidé* de Nikolaï Erdman, *Jeunes Barbares d'aujourd'hui* de Fernando Arrabal, *Rien sous la lune (comment j'ai rencontré Cary Grant)* de Marie Gutierrez.

Jury Final édition 2015

Président du jury : **Guy Pierre Couleau** (Metteur en scène et directeur de la Comédie De l'Est, Centre Dramatique Régional d'Alsace)

Membres du jury : **Yohann Chanrion** (directeur du Théâtre Rutebeuf – Clichy-la-Garenne), **Noël Corbin** (Directeur des affaires culturelles - Mairie de Paris), **Jean-Paul Farré** (comédien et Président de la commission Théâtre à la SACD), **Marie-Lise Fayet** (directrice du Théâtre de Bagneux), **Alexandre Krief** (directeur du Théâtre Romain Rolland / Villejuif), **Audrey Levert** (directrice de la Maison du Théâtre et de la Danse d'Epainay-sur-Seine), **Claire Mirande** (comédienne), **Colette Nucci** (directrice du Théâtre 13), **Laurent Sroussi** (directeur du Théâtre de Belleville), **Aurélien Van den Daele** (metteur en scène, artiste associée au Théâtre de l'Aquarium)...

Jury des 1^{er} et 2^e tours 2015

Fabian Chappuis (metteur en scène et administrateur Théâtre 13), **Quentin Defalt** (directeur artistique du Prix Théâtre 13 et metteur en scène), **Stéphane Douret** (metteur en scène et comédien), **Laëtitia Guédon** (metteur en scène et comédienne), **Justine Heynemann** (metteur en scène), **Dimitri Klockenbring** (metteur en scène), **Colette Nucci** (directrice du Théâtre 13), **Vincent Viotti** (metteur en scène et comédien).